

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

\*\*\*\*\*

**Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, de l'Artisanat  
et du Tourisme**

\*\*\*\*\*

Direction des Affaires Sociales

**Atelier sur la Protection Sociale et Juridique  
des Sénégalais de l'Extérieur**

**RAPPORT GENERAL DE L'ATELIER SUR LA PROTECTION  
SOCIALE ET JURIDIQUE DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR :  
BILAN ET PERSPECTIVES.**

(Hôtel Savana Dakar, du 7 au 9 avril 2009)

---

En partenariat avec le Bureau sous-régional de l'OIT pour le Sahel, le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, de l'Artisanat et du Tourisme a organisé du 7 au 9 avril 2009, à l'Hôtel Savana de Dakar, un atelier sur le thème suivant : « La protection sociale et juridique des Sénégalais de l'Extérieur : bilan et perspectives ».

L'atelier avait pour objectif principal de définir une vision globale, intégrée et concertée de la protection sociale et juridique des migrants sénégalais. Pour ce faire, les participants devaient :

- faire le diagnostic des difficultés des migrants sénégalais en matière de protection sociale et juridique ;
- identifier des voies et moyens d'assistance judiciaire des migrants sénégalais qui sont confrontés à des problèmes de justice dans leurs pays d'accueil ;
- définir un cadre de concertation des pouvoirs publics et des partenaires pour la résolution des problèmes de protection sociale et juridique des migrants sénégalais ;
- identifier les axes stratégiques de l'étude sur la protection sociale des sénégalais de l'extérieur.

L'Atelier a enregistré la présence d'une soixantaine de participants venant d'horizons divers et représentant toutes les administrations et organisations concernées par le sujet. La liste des participants est jointe en annexe.

## **1. Déroulement des travaux**

La séance d'ouverture de l'atelier a été présidée par Madame Safiétou THAM, Ministre de la Santé et de la Prévention Médicale assurant l'intérim de Madame le Ministre des Sénégalais de l'Extérieur, de l'Artisanat et du Tourisme.

Elle a été rehaussée par la présence de représentants de plusieurs ambassades (Royaume du Maroc, République de Gambie et République du Cap-Vert), d'organismes internationaux, de départements ministériels (Affaires Etrangères, Economie et Finances, Intérieur, Santé, Travail et Organisations Professionnelles, Jeunesse et Emploi des Jeunes), d'associations de sénégalais de l'extérieur, d'organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs ainsi que celles de la société civile.

A cette occasion, trois allocutions ont précédé celle du Ministre de la Santé et de la Prévention médicale qui a ouvert les travaux. Elles ont été respectivement prononcées par le Directeur de Cabinet du MSEAT, le Représentant du Ministre d'Etat chargé du Travail et des Organisations Professionnelles et le Directeur du Bureau sous-régional de l'OIT pour le Sahel.

La séance de clôture a été présidée par le Directeur de Cabinet du MSEAT dont l'allocution a été précédée par celle du représentant du Directeur sous-régional de l'OIT.

Auparavant, le consultant du BIT a fait une synthèse des recommandations issues de l'atelier et qui a été approuvée par les participants.

L'atelier s'est déroulé sous forme de plénières et d'ateliers. La première séance plénière a été consacrée à la présentation de plusieurs communications qui ont fait l'objet d'échanges. Elle a été suivie par la tenue des trois (3) ateliers dont les conclusions ont été présentées et discutées au cours d'une seconde plénière.

## **1.1. Les communications présentées en plénière**

Les communications ont débuté par une présentation de l'étude sur la protection sociale des migrants sénégalais et de leurs familles faite par le Consultant du BIT. Cette présentation a d'abord restitué les principaux instruments internationaux de protection des travailleurs migrants, les caractéristiques des migrations sénégalaises et leur impact sur le développement du pays. Elle a ensuite dressé l'état des lieux de la protection sociale au Sénégal en général et celle des migrants en particulier, avant de formuler des pistes d'amélioration à la lumière des faiblesses et limites identifiées.

A sa suite, sept (7) communications ont été faites par divers experts ; chaque présentation procédant à une étude approfondie d'un aspect particulier du thème général.

Ainsi, l'Atelier a enregistré les communications suivantes portant respectivement sur :

- L'état des lieux de la protection sociale au Sénégal par M. Aldiouma SAGNA ;
- La situation des travailleurs migrants sénégalais en Italie par messieurs Mass THIAM (Sénateur) et Alioune GUEYE (de l'Institut d'Assistance des Travailleurs Sénégalais et Italiens) ;
- La négociation et l'application des accords internationaux : quelles perspectives ? Par M. Frank Hempel (BIT-Genève) ;
- Les stratégies associatives et communautaires de protection sociale des migrants et de leurs familles : comment les renforcer ? par M. Aly Cissé (BIT/MIGSEC) ;
- L'extension de la protection sociale aux travailleurs migrants et à leurs familles : quelles solutions envisager ? Mme Couty Fall (COSRISS) ;
- Les Conventions 97 et 143 de l'OIT sur les travailleurs migrants, par Mme Patricia Isimat-Mirin (BIT/Genève) ;
- L'amélioration de la protection sociale et juridique des travailleurs sénégalais à l'étranger : aperçu des accords bilatéraux et du cadre législatif national et international, par Mme Lalini Veerassami (OIM).

Toutes ces présentations ont fait l'objet d'échanges enrichissants entre les participants et les personnes ressources. En effet, le débat a permis un partage d'expériences de terrain vécues par les migrants à la suite d'initiatives de couverture sociale menées tant au Sénégal que dans les pays d'accueil.

## **1.2. Les travaux en atelier**

Au terme des présentations et des échanges, les participants ont été répartis en trois (3) groupes de travail présidés par les représentants de la Caisse de Sécurité Sociale (Groupe 1), la RADDHO (Groupe 2) et l'IPRES (Groupe 3) ; les groupes devant désigner leurs rapporteurs respectifs.

Ainsi, chaque groupe de travail devait réfléchir sur un sous-thème spécifique et faire des propositions d'actions concrètes pour apporter des solutions opérationnelles aux faiblesses constatées au niveau de la protection sociale et juridique des migrants sénégalais et de leurs familles.

Les travaux de groupe ont porté sur les sujets suivants :

- Groupe 1 : Négociation et application des conventions de sécurité sociale ;
- Groupe 2 : Mécanismes de protection juridique et d'assistance judiciaire ;
- Groupe 3 : Mécanismes innovants de couverture sociale.

Les conclusions des groupes de travail ont été restituées en séance plénière et ont fait l'objet d'échanges. Elles sont jointes en annexe.

## **2. Principales conclusions et recommandations de l'Atelier.**

Après avoir dressé le constat de la faiblesse de la couverture sociale et juridique des migrants sénégalais et mis en évidence les facteurs explicatifs, l'Atelier s'est longuement penché sur les mesures opérationnelles aptes à remédier à cette situation préjudiciable aux migrants et à leurs familles ainsi qu'au développement du pays.

Dans cette optique, les principales recommandations suivantes ont été adoptées :

### **2.1. Elaborer une véritable politique nationale des migrations et ratifier les conventions internationales pertinentes en la matière.**

L'atelier incite fortement les pouvoirs publics à élaborer et à mettre en place une véritable politique migratoire en y associant étroitement tous les partenaires tant nationaux et qu'internationaux ainsi que les associations des sénégalais de l'extérieur.

Pour la réalisation de cet objectif, il serait indiqué de mettre en place des mécanismes adéquats permettant d'assurer une collaboration permanente entre tous les acteurs et en particuliers entre l'Etat, les associations des migrants sénégalais des pays d'accueil et les syndicats nationaux.

Pour ce faire, et compte tenu du fait que l'élaboration de toute politique nationale en la matière doit essentiellement reposer sur les normes universellement admises, l'Atelier préconise la ratification par l'Etat du Sénégal des conventions pertinentes de l'OIT, et en particulier les conventions 97 et 143 ainsi que la Convention multilatérale de sécurité sociale de la CIPRES adoptée à Dakar en février 2006.

De même, l'Atelier appelle de tous ses vœux la finalisation et la mise en application rapide de la Convention de Sécurité Sociale de la CEDEAO.

## **2.2. Renforcer la coordination des structures gouvernementales intervenant dans la gestion des travailleurs migrants.**

L'Atelier préconise une meilleure coordination des départements ministériels compte tenu de la multiplicité des structures qui sont impliquées dans la gestion des travailleurs migrants (Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, ministère des Affaires Etrangères, Ministère du Travail, Ministère de l'Intérieur, Comité National du rapatriement et des Personnes Déplacées, Haut Commissariat aux Droits de l'Homme). Dans ce cadre, la création d'un cadre de coordination se réunissant à intervalles réguliers, serait utile.

Dans le même ordre d'idées, l'Atelier recommande le rétablissement du Haut Conseil des Sénégalais de l'Extérieur (après avoir corrigé les faiblesses qui ont entravé son bon fonctionnement) pour assurer une bonne représentation des migrants.

## **2.3. Mettre en place des bureaux d'appui des sénégalais de l'extérieur (BASE).**

L'Atelier incite fortement le gouvernement à implanter dans les principaux pays d'accueil des migrants sénégalais des bureaux d'appui (BASE) et de procéder au profilage des attachés sociaux pour assurer une bonne gestion de proximité et une meilleure prise en charge de tous les migrants sénégalais (qu'ils soient réguliers ou irréguliers).

## **2.4. Procéder dans les meilleurs délais au recensement des migrants sénégalais**

Pour remédier à la non-maîtrise des effectifs de travailleurs migrants sénégalais, l'Atelier préconise que soit effectué dans les meilleurs délais un recensement des sénégalais établis à l'extérieur ainsi que la création d'une base de données fiables permettant de définir les profils et typologies (sexe, âge, emploi, pays d'accueil, etc.) des migrants sénégalais. Cette base doit être régulièrement mise à jour à travers des procédures pertinentes de collecte et de traitement qui seront aptes à garantir la fiabilité des informations.

Pour ce faire, l'Atelier recommande entre autres actions :

- la définition d'une stratégie de communication avec la participation de tous les partenaires ;
- l'utilisation des médias pour sensibiliser et informer les migrants : émissions télé, sketches (pour les émigrés non-alphabétisés), etc. ;
- la mise en place d'un site web interactif ;
- la création de mécanismes de paiement électroniques (cartes à puces) permettant aux migrants irréguliers de faire des transferts et d'avoir confiance aux structures publiques extérieures chargées de leur gestion.

## **2.5. Assurer la protection sociale des migrants et de leurs familles en explorant et en combinant toutes les formes institutionnelles de couverture.**

L'atelier recommande de tenir compte de la diversité des statuts particuliers des migrants pour leur assurer une couverture sociale adéquate. Dans cette optique, il serait indiqué de combiner toutes les formes de couvertures : Institutions de sécurité sociale pour les travailleurs du secteur formel (Caisse de Sécurité Sociale et IPRES en particulier), mutuelles de santé, assurance et micro-assurance santé.

En effet, l'Atelier estime que les formules de protection sociale à mettre en place au profit des migrants sénégalais ne sont pas exclusives car tout dépend des spécificités des populations concernées et des attentes qu'elles expriment en termes de prestations.

Dans cette optique, et pour mieux assurer la protection sociale des migrants et de leurs familles, les participants recommandent de :

- promouvoir des partenariats entre l'Etat, les institutions de sécurité sociale, les mutuelles de santé, les assurances, et les associations communautaires d'entraide ;
- coordonner les initiatives et dispositif d'assurance maladie pour permettre le transfert des droits à la santé qui assure une correcte prise en charge des personnes couvertes ;
- définir et de mettre en place des canaux et mécanismes communs pour véhiculer le financement des primes ;
- promouvoir la collaboration entre les assurances et les mutuelles de santé pour assurer la bonne couverture des migrants et de leurs familles ;
- fédérer les associations d'entraide et d'auto-assurance dans les pays d'accueil à partir d'un programme pilote.

## **2.6. Réformer la législation nationale du travail et de la sécurité sociale**

L'Atelier recommande fortement la refonte desdits textes pour les adapter aux mutations qui affectent le monde du travail en vue de permettre l'extension de la sécurité sociale aux larges couches sociales non couvertes.

Pour ce faire, les participants préconisent :

- d'apporter des dérogations au principe de territorialité en ce qui concerne le service des prestations des institutions de prévoyance ;
- de permettre aux migrants qui étaient assujettis au régime obligatoire de sécurité sociale, de procéder à leur retour, au rachat des périodes creuses d'assurance du fait de leur expatriation tout en leur offrant la possibilité de souscrire à l'assurance volontaire continuée ;

- de signer le décret d'application de la loi portant création du régime complémentaire par capitalisation et de mettre en place la/les structure(s) chargées de la gestion de ce régime.

## **2.7. Conclure des accords de sécurité sociale avec les principaux pays d'accueil et renégocier les accords déjà conclus**

Sur ce point, l'Atelier recommande :

- la conclusion d'accords de sécurité sociale avec des pays abritant de fortes colonies sénégalaises comme l'Italie, l'Espagne, le Portugal, le Gabon, le Cameroun, le Cap-Vert, etc. ;
- la convocation des commissions mixtes avec les pays ayant conclu des accords de sécurité sociale pour permettre leur actualisation ainsi que le règlement des problèmes rencontrés au cours de leur application ;
- la mise en place d'une commission interministérielle de veille et de suivi des accords et convention de sécurité sociale.

## **2.8. Encourager la migration régulière, informer les travailleurs migrants sur leurs droits avant leur départ et assurer leur suivi**

L'Atelier recommande la promotion des migrations régulières ainsi que la conclusion de contrats de travail saisonniers avec les pays demandeurs. Dans cette optique, les participants souhaitent que soit élaborer un référentiel approprié (les organes et les textes) pour la protection du travailleur migrant et la gestion de l'information sur la migration internationale.

Enfin, les participants ont tenu à féliciter le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, de l'Artisanat et du Tourisme pour avoir organisé cet atelier en partenariat avec le Bureau sous régional de l'OIT pour le Sahel dont l'apport technique a été déterminant dans la bonne conduite et la qualité des travaux.

Ils invitent ces deux Institutions à veiller au bon suivi des présentes recommandations en vue d'assurer une meilleure protection sociale et juridique des migrants sénégalais.

Le rapporteur général  
Cheikh Tidiane TOUNKARA  
Consultant

# **ANNEXES**

# ANNEXE 1

## CONCLUSIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

### **GROUPE I : NEGOCIATION ET APPLICATION DES CONVENTIONS DE SECURITE SOCIALE**

#### **COMPOSITION :**

**Président : Madame Amélie DO CANTO de la Caisse de Sécurité Sociale**

**Rapporteur : Mme Astou DIOUF – Ministère de la Famille**

**Membres :**

- Mesdames : Soma DANSO, Fatou NDAO, Louly ZADE, Candide MIGAN
- Messieurs : Alioune GAYE, Mass THIAM, Frank HEMPEL , Waldiodio NDIAYE, Nango SECK, Gane MBENGUE , Ibrahima SECK, Thierno Souleymane BARRY

#### **METHODOLOGIE DE TRAVAIL**

Le groupe a d'abord désigné son rapport avant de définir la démarche à suivre. Ainsi il a été décidé à l'unanimité de sérier les différentes conventions liant ou non le Sénégal et d'examiner leur situation d'évolution.

Le groupe est arrivé aux constats suivants :

- les conventions négociées ;
- les conventions en cours de négociation ;
- les conventions en vigueur ;
- Autres conventions ou accords (pouvant intéresser le Sénégal).

En partant de ce constat, le groupe a essayé d'analyser le degré d'applicabilité de ces conventions tout en mettant l'accent sur les contraintes et de proposer des perspectives d'évolution comme l'indique le tableau ci-après.

Il convient de noter que la démarche du groupe s'est fondée sur une approche pays par pays, sous régionale ou régionale pour analyser les conventions.

Constats	Contraintes	Propositions
<p><b>France-Sénégal</b> : Aux termes de l'art 21 de la convention franco-sénégalaise, « le barème par enfant peut être révisé compte tenu des variations de la base de calcul du montant des allocations familiales dans les deux pays à la fois au cours de la même année ... » Toutefois, le Sénégal a procédé à deux révisions de son taux au cours de l'année 2008 sans que la partie française est restée statique.</p>	<p>-Les migrants sénégalais ne peuvent pas bénéficier pleinement des avantages de la convention ;</p> <p>-Léthargie de la Commission mixte (alors que l'article 29 de la présente convention prévoit la réunion de cette commission en cas de besoin en vu d'examiner la possibilité de réajuster les participations compte tenu des modifications des taux....).</p> <p>-Absence de prestations concernant la couverture médicale des familles des migrants restées au pays d'origine.</p>	<p>-Convocation de la Commission mixte par le MAE en relation avec le MSEAT et le MFPTEOP.</p> <p>-Relancer les négociations en vue de la mise en place d'un fonds de garantie pour rendre effectif le principe de la réciprocité.</p> <p>- Inclure des dispositions pour la prise en charge médicale dans la convention (Commission mixte).</p>
<p><b>Italie-Sénégal</b></p> <p>Absence de texte entre les deux parties,</p> <p>L'impossibilité pour les migrants sénégalais d'invoquer la liquidation et le remboursement de leurs</p>	<p>-Non acceptation des clauses de la convention élaborée ;</p> <p>- l'invocation du principe de la territorialité par la partie italienne</p>	<p>-Examen, Acceptation, Signature et Ratification de la Convention ;</p> <p>- Favoriser le transfert des prestations des migrants sénégalais ;</p> <p>-Organisation par le Sénégal des journées de réflexion en Italie pour</p>

prestations		mieux appréhender la teneur de la convention Italie-Sénégal pour proposer des solutions durables.
<b>Espagne, Portugal, Gabon, Côte d'Ivoire, Cameroun et autres pays à forte concentration de migrants sénégalais</b> : Absence de conventions entre le Sénégal et ces pays malgré les négociations en cours.	Vide juridique (en l'absence de normes, les dérives sont quasiment inévitables).	- Renforcer à tous les niveaux la volonté politique pour conclure des accords entre le Sénégal et ces pays vu le nombre important de sénégalais vers ces destinations ;
<b>Les conventions CIPRES, CEDEAO-Sénégal</b> : Ces conventions ne régissent pas de manière uniforme les pays membres pour des raisons économiques et politiques selon les pays, des régimes divergents de sécurité sociale	Difficulté de mise en œuvre de ces conventions	-Définir un cadre juridique d'intervention au niveau africain (UA-OHADA etc...);  -Mise en place d'un fort dispositif de contrôle ou renforcer la CIPRES ;  -Création d'une commission africaine sur la migration au niveau de l'UA ;  -Amplifier la coopération entre ces pays en rapprochant les systèmes.
<b>Autres Constats</b> : Plusieurs difficultés sur le plan interne en terme de communication, d'information, d'encadrement et de suivi des migrants sénégalais .	La sécurité sociale des migrants sénégalais demeure insuffisamment assurée.	-Création du côté sénégalais, d'un guichet automatique des migrants auprès du Ministère chargé des sénégalais de l'extérieur ;  -Promouvoir des cartes numérisées. Tout ceci vise à établir une banque de données sur les migrants sénégalais  -Renforcer les prérogatives du MSE en fonction de ses missions ;  - Mise en place d'une représentation

<p>Non prise en compte du travailleur temporaire et saisonnier.</p>		<p>du Ministère de l'Intérieur dans les missions diplomatiques et consulaires pour prendre en charge de manière directe les flux migratoires sénégalais et accélérer les procédures administratives ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Généraliser le système mis en place en Italie en ce qui concerne le travail temporaire ;</li> <li>- Projet de création d'une école française au profit des migrants sénégalais en Italie et autres pays à forte concentration sénégalaise.</li> </ul>
---	--	--

## **GROUPE II : MECANISMES DE PROTECTION JURIDIQUE ET D'ASSISTANCE JUDICIAIRE**

**Président du groupe : Monsieur Oumar DIALLO - RADDHO**

**Rapporteur : Ibrahima CISSE – Ministère des Affaires Etrangères**

### **Identification des Structures concernées :**

- **MAE : Direction affaires juridiques et consulaires**
- **MSEAT : Direction action sociale**
- **MINT : Direction police des étrangers et titres de voyage**
- **Présidence :**
  - i. Comité national chargé du rapatriement et des personnes déplacées**
  - ii. Haut commissariat aux droits de l'homme**

### **Plan d'actions**

<b>Actions</b>	<b>Structures concernées</b>
Recensement des sénégalais de l'extérieur	MSEAT
Immatriculation consulaire	MAE
IEC (émission, site web, numéro vert)	MSEAT/MAE
Création de BASE (bureau appui sénégalais extérieur)	MSEAT/MAE
Mise en place structure coordination sénégalais de l'extérieur	Gouvernement (élargie à la société civile ?)
Mise en place d'un fonds d aide et d assistance juridique et judiciaire	Subvention Etat/SE
Encadrement juridique (contrat d'expatriation)	MAE/MTEP/MJ, etc.
Profilage du personnel des BASE	MAE/MSEAT
Redynamisation commissions mixtes	Gouvernement
Envoi de missions ponctuelles	MAE/MSEAT

## **GROUPE III : MÉCANISMES INNOVANTS DE COUVERTURE SOCIALE**

**Président du groupe : Madame Awa SIDIBE - IPRES**

**Rapporteur : Madame Nafi BA – Sénégalaise de France**

- 1) Redynamiser le haut conseil des sénégalais de l'extérieur
- 2) Réformer les institutions et textes de prévoyance sociale en les adaptant aux nouvelles situations des migrants (y compris les irréguliers)
  - i. Signer le projet de décret d'application de la loi portant création du régime complémentaire par capitalisation
  - ii. Mettre en place la structure ou les structures pour la prise en charge de cette catégorie
- 3) Rétablir le fonds de capital décès (rapatriement au niveau des consulats)
- 4) Mettre en place un fonds social pour les Sénégalais de l'extérieur au niveau des consulats
- 5) Fédérer les associations d'entraide et auto assurance des migrants dans les pays d'accueil à partir d'un programme pilote dont les axes sont définis avec la population migrante, les acteurs et les ministères de tutelle
- 6) Créer des structures institutionnelles de communication, information, sensibilisation, et vulgarisation en impliquant les responsables des associations d'entraide/auto- assurance, les migrants, les Ministères de tutelle et les autres départements concernés, les partenaires et les familles
- 7) Définir une stratégie de communication commune avec l'ensemble des partenaires
  - a. Effectuer des missions institutionnelles communes à l'étranger
  - b. Utiliser les médias pour sensibiliser et informer les migrants

Exemples :

  - i. animer des émissions télévisées ou /et
  - ii. sketches (pour les populations analphabètes)
  - c. Créer un site internet institutionnel et interactif sur la protection sociale des migrants
  - d. Actualiser le guide d'information à l'endroit des Sénégalais de l'Extérieur en intégrant les informations sur la Protection Sociale, et le rendre accessible
- 8) Créer un réseau relais animé par les migrants pour mieux connaître leurs besoins et faire connaître les services existants
- 9) Recenser les migrants (réguliers et irréguliers)

- 10) Créer une base de données fiable permettant de définir en même temps les profils et les typologies (sexe, âge, emploi)
- 11) Appuyer le développement des bureaux de liaison des mutuelles dans les pays d'accueil
- 12) Travailler avec des organismes existants crédibles qui sont déjà structurés et existants et fonctionnels ; chargés de coordonner les actions en amont et en aval (confiance)
  - a. Institutionnaliser des structures relais de communication avec les migrants dans les pays d'accueil
  - b. Développer les réseaux des mutuelles dans les pays d'accueil dans le cadre d'un partenariat Public-Privé avec l'Etat
  - c. Trouver des canaux de financement communs pour véhiculer les financements des primes
  - d. Utiliser les nouvelles technologies sécurisées de paiement qui permettent de garantir la confiance et la confidentialité pour les transactions (paiements de primes...vers les mutuelles, ...)
- 13) Coordonner les initiatives et dispositifs d'assurance maladie au niveau du Sénégal pour permettre le transfert des droits à la santé
- 14) Développer un partenariat entre les Institutions de Prévoyance Sociale, les mutuelles et les assurances et les associations d'entraide, et l'Etat (Ministères de Tutelle)
  - a. Promouvoir les liens des institutions en partenariat avec des regroupements de collectifs de travailleurs à l'étranger
  - b. En matière d'information (ex. missions communes à l'étranger, ..)
  - c. En matière de procédures d'accompagnement, appui et suivi des dossiers et diligences
- 15) Privilégier la collaboration entre les assurances et les mutuelles (produits complémentaires, modèle partenaire-agent pour la diffusion des produits) pour assurer la protection des migrants et de leurs familles
- 16) Renforcement des capacités institutionnelles, postes diplomatiques et consulaires pour une meilleure prise en charge du volet social des migrants
- 17) Formation des agents sociaux consulaires

**ANNEXE 2**  
**LISTE DES PARTICIPANTS**

**Liste des participants**

<b>Noms &amp; Prénoms</b>	<b>Structures</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Adresse email</b>
Alioune Mbengue	ww.Tukki.info	77 446 30 19	<a href="mailto:admintukki@gmail.com">admintukki@gmail.com</a>
Charles Faye	Conseil National Patronat	33 889 65 65	<a href="mailto:faycha@gmail.com">faycha@gmail.com</a>
Cheikh Fall	NSIA. Assurances	77 420 29 84	<a href="mailto:falcheikh@yahoo.fr">falcheikh@yahoo.fr</a>
Amélie Do Canto	Caisse de Sécurité Sociale	33 889 19 45	<a href="mailto:amane_docantosecusoiale.sn">amane_docantosecusoiale.sn</a>
Abdou Ndiaye	CSO/PLCP	33 889 25 80	<a href="mailto:abdoundiaye206@yahoo.fr">abdoundiaye206@yahoo.fr</a>
Abdoulaye Fané	CT/Min. Jeunesse	33 869 16 10	<a href="mailto:faneounda@yahoo.fr">faneounda@yahoo.fr</a>
Oumar Diallo	RADDHO	33 865 00 30	<a href="mailto:lodja125@yahoo.fr">lodja125@yahoo.fr</a>
John C. Ogoh	Ambassade Gambie	33 821 72 30	<a href="mailto:johnchiavek@yahoo.co.uk">johnchiavek@yahoo.co.uk</a>
Ndéye Nguénare Mbodji	DAIP/MSEAT	33 889 13 50	<a href="mailto:nguenare@yahoo.fr">nguenare@yahoo.fr</a>
Mame Dibor Faye	DAGE/MSEAT	33 821 77 36	<a href="mailto:diborfay@yahoo.fr">diborfay@yahoo.fr</a>
Gnima Sy	CT DG PAMECAS	77 652 04 98	<a href="mailto:gnimasy@yahoo.fr">gnimasy@yahoo.fr</a>
Gora Thiao	CNES	77 637 07 70/33 823 09 74	<a href="mailto:ciaogora@gmail.com">ciaogora@gmail.com</a>
Amdy Sène	DREAT/MSEAT		
Cheikh Tidiane Tounkara	Consultant BIT	77 180 05 78	<a href="mailto:cttounkara@yahoo.fr">cttounkara@yahoo.fr</a>
Moussa Dandio	APDA/MSEAT	77 645 14 29	<a href="mailto:mdandio@yahoo.fr">mdandio@yahoo.fr</a>
Ibrahima Cissé	Min. Aff. Etrangères	77 531 90 60	<a href="mailto:Ibu6c@yahoo.fr">Ibu6c@yahoo.fr</a>
Astou Diouf	Conseiller Juridique/MFSNEFMF	77 540 33 52	<a href="mailto:dioufastou9@yahoo.fr">dioufastou9@yahoo.fr</a>
Ndéye Maguette Guéye Ndiaye	CAFSP/MSP	33 821 88 53	<a href="mailto:ndeyemaguey@yahoo.fr">ndeyemaguey@yahoo.fr</a>
Coumba Baldé	HCDHP	33 823 03 48	<a href="mailto:coumbabalde@yahoo.fr">coumbabalde@yahoo.fr</a>

Cheikh Ndamé Ndiaye	Chargé de mission	77 651 59 52		<a href="mailto:barroundiaye@yahoo.fr">barroundiaye@yahoo.fr</a>
Oumar Ousmane Ndiaye	DPHSE/MSEAT	77 654 32 90		<a href="mailto:constrab.dakar.Dakar@orange.sn">constrab.dakar.Dakar@orange.sn</a>
José Sanchez Cervantes	Bureau du travail et de l'immigration. Ambassade d'Espagne	33 889 33 70		
Mme Nafi Ba	MECSEP	77 533 14 90 00 33 616 123 230		<a href="mailto:nafiba2001@yahoo.fr">nafiba2001@yahoo.fr</a>
Sidy Ardo Sow	Sénégalais de France	77 404 26 64 0033673335629		<a href="mailto:sidyardo@yahoo.fr">sidyardo@yahoo.fr</a>
Raqui Wane Kane	Horizons Assurances	33 842 66 60/77 639 23 38		<a href="mailto:horizonassur@yahoo.fr">horizonassur@yahoo.fr</a>
Toumbou Dieynaba	Sénégalaise de Gabon	77 706 62 61 /241 107 847 470		<a href="mailto:toumbou2000@yahoo.fr">toumbou2000@yahoo.fr</a>
Nango Seck	Sénégalais d'Italie	77 302 90 24 00 393 389 825606		<a href="mailto:SeckNango@hotmail.com">SeckNango@hotmail.com</a>
Mame Penda Guèye	Askia Assurances	77 558 18 01/33 867 94 54		<a href="mailto:mam_penda@yahoo.fr">mam_penda@yahoo.fr</a>
Oumar Sow	GCAP-CONGAD	77 571 06 19		<a href="mailto:oumarsowfr@yahoo.fr">oumarsowfr@yahoo.fr</a>
Isimat-Mirin Patricia	BIT-MIGRANT	0041227997864		<a href="mailto:isimat@ilo.org">isimat@ilo.org</a>
Mamadou Wathy	CT COM MSEAT	77 529 76 94		<a href="mailto:wathym@yahoo.fr">wathym@yahoo.fr</a>
Gane Mbengue	PLASEPLI/DAIP/MSEAT	77 645 90 97		<a href="mailto:ganembengue54@yahoo.fr">ganembengue54@yahoo.fr</a>
Thierno Souleymane Barry	DPHASE/MSEAT	76 591 0657		<a href="mailto:Tsbarry2001@yahoo.fr">Tsbarry2001@yahoo.fr</a>
Lissoune Ndiaye Sèye	DAS/MSEAT	77 630 91 83		<a href="mailto:lissounendiaye@hotmail.fr">lissounendiaye@hotmail.fr</a>
Abdoulaye Thiam	ANPT/MSEAT	77 510 19 90		<a href="mailto:thiambayfall@hotmail.fr">thiambayfall@hotmail.fr</a>
Louly Wade	CNTS	33 821 04 91		<a href="mailto:loulyta83@yahoo.fr">loulyta83@yahoo.fr</a>
Waldiodio Ndiaye	CSO/PLCP/MFSNEFMF	33 889 25 80		<a href="mailto:wallynb19@yahoo.fr">wallynb19@yahoo.fr</a>
Samba Yomb Thiam	CT/MSEAT	77 641 93 41		<a href="mailto:sambathiamjoc@yahoo.fr">sambathiamjoc@yahoo.fr</a>
Siga Sarr Diouf	DAS/MSEAT	77 529 76 93		<a href="mailto:siga_sarr@yahoo.fr">siga_sarr@yahoo.fr</a>
Khady Yade Ndiaye	DAIP/MSEAT	77 555 14 26		<a href="mailto:Farapenda@yahoo.fr">Farapenda@yahoo.fr</a>

Amadou Ndao	DAS/MSEAT	77 643 52 59	
Fatou Thiam	DAJC	77 575 74 68	<a href="mailto:nenecherryscoop@yahoo.fr">nenecherryscoop@yahoo.fr</a>

Alioune Badara Guèye	IASI	77 644 69 62	
Aldiouma Sagna	VPCNDS/CNTS/FC	77 214 36 52	<a href="mailto:sagnaaldiouma@yahoo.fr">sagnaaldiouma@yahoo.fr</a>
Pape Bidyade Niang	DAS/MSEAT	77 419 89 00	<a href="mailto:bidyade@yahoo.fr">bidyade@yahoo.fr</a>
Faye Aïssatou Guèye	CMI DAS/MSEAT	77 502 08 27	<a href="mailto:aïdagueye66@yahoo.fr">aïdagueye66@yahoo.fr</a>
Ababacar Sy Fall	DAS/MSEAT	77 419 84 86	
Ibrahima Seck	AGF Assurances Vie	77 148 52 75	<a href="mailto:ibrahimaseck638@yahoo.fr">ibrahimaseck638@yahoo.fr</a>
Ogo Fatou Boro Diop	DAGE/MSEAT	77 535 66 94	<a href="mailto:ogoboro@hotmail.com">ogoboro@hotmail.com</a>
Djibril Ndiaye	BIT	33 889 29 89	<a href="mailto:ndiayed@ilo.org">ndiayed@ilo.org</a>
Franck Hempel	BIT Genève (SECSOC)		<a href="mailto:hempel@ilo.org">hempel@ilo.org</a>
Abdou Ba	CNART Assurances	33 842 46 06	<a href="mailto:assurnart@arc.sn">assurnart@arc.sn</a>
Alioune Diop	DRH/SAPCO-Sénégal	77 646 13 61	<a href="mailto:aliounediop1@orange.sn">aliounediop1@orange.sn</a>
Hawa Sidibé	Directrice Prestations IPRES	77 641 45 03/33 839 91 73	<a href="mailto:hawasi2003@yahoo.fr">hawasi2003@yahoo.fr</a>
Jorge Goncalves	Conseiller Amb.Cap Vert	77 572 96 59	<a href="mailto:jigoncalves@orange.sn">jigoncalves@orange.sn</a>
Abdou Ngom	DRHF/MSEAT	77 656 84 34	<a href="mailto:abdoungom1@yahoo.fr">abdoungom1@yahoo.fr</a>
Ibrahima Sory Sarr	DEPT/MSEAT	76 520 32 93/33 822 92 26	<a href="mailto:sorysarr@yahoo.fr">sorysarr@yahoo.fr</a>
Sia Bathily	OIM	33 869 62 30	<a href="mailto:sbathily@iom.int">sbathily@iom.int</a>
Candide Migan	OIM	77 649 57 83	<a href="mailto:cmigan@iom.int">cmigan@iom.int</a>
Amadou T. Fassa	CT/MSEAT	77 569 23 09	<a href="mailto:tfassa@yahoo.fr">tfassa@yahoo.fr</a>
Francois Murangira	Directeur BIT	77 639 61 69	<a href="mailto:murangira@ilo.org">murangira@ilo.org</a>
Astou Babou Diagne	Présidente Collectif des femmes Sénégal D'Italie	77 367 90 59	<a href="mailto:astoubabou@hotmail.fr">astoubabou@hotmail.fr</a>
Matar Dioum	Administrateur FAISE	77 548 00 84	<a href="mailto:dioum.matar@yahoo.fr">dioum.matar@yahoo.fr</a>
Christine Bockstal	BIT	33 860 11 25	<a href="mailto:bockstel@ilo.org">bockstel@ilo.org</a>
Ousseynou Dieng	MSEAT	33 822 92 26	<a href="mailto:ousseynoudieng@hotmail.com">ousseynoudieng@hotmail.com</a>
Alioune Thiam	Sénégalais de Suisse	77 507 27 30	<a href="mailto:talioune@hotmail.com">talioune@hotmail.com</a>
Dr Fily T. Wagué	CAFSP/MSP	77 173 69 78	<a href="mailto:filyfing@yahoo.fr">filyfing@yahoo.fr</a>

Amath Thiam	Direction de l'Artisanat	77 632 54 36	<a href="mailto:amath_thiam@hotmail.com">amath_thiam@hotmail.com</a>
Fatou Ndao	Sénégalaise de Maroc	77 657 93 97	
Soma Danso	Sénégalaise de Mali	77 502 77 65	
Maïmouna Ndiaye	Sénégalaise de Mali	77 421 69 30	
Mame Aicha Dramé	Sénégalaise de Mali	76 862 20 65	<a href="mailto:msidibé01@yahoo.fr">msidibé01@yahoo.fr</a>
Moussa Sidibé	Sénégalais des USA	77 670 87 79/401 699 79 80	
Thialal Sabara	Sénégalaise des USA	77 231 87 69/212 876 23 29	<a href="mailto:mpaye1285@yahoo.fr">mpaye1285@yahoo.fr</a>
Issakha Seck	DAIP/MSEAT	33 889 13 50	<a href="mailto:issakha02seck@yahoo.fr">issakha02seck@yahoo.fr</a>
Luis Frota	BIT		<a href="mailto:frota@ilo.org">frota@ilo.org</a>
Aly Cissé	BIT/MIGSEC		<a href="mailto:cisseal@ilo.org">cisseal@ilo.org</a>
Federico Barroeta	BIT		<a href="mailto:barroeta@ilo.org">barroeta@ilo.org</a>
Diobé Diop	Sénégalaise de New York	77 529 65 89	<a href="mailto:diobe.diop@yahoo.com">diobe.diop@yahoo.com</a>
Aguibou Fofana	DAS/MSEAT	77 649 17 23	<a href="mailto:afof10@yahoo.fr">afof10@yahoo.fr</a>
Fatou Ba	DAS/MSEAT	77 428 90 00	<a href="mailto:diadia2003@voila.fr">diadia2003@voila.fr</a>
Coumba Anna Ndiaye	DAS/MSEAT	77 356 22 43	
Ndéye Fily Diallo Sarr	DAS/MSEAT	77 798 02 98	<a href="mailto:filydiallosarr@yahoo.fr">filydiallosarr@yahoo.fr</a>